



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 004973/MEA

La Ministre

PAPEETE, le

10 NOV. 2022

**POSTES D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ A CONTRAINTES
PARTICULIÈRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS AU MOUVEMENT 2023**

Objet : Mouvement 2023 – Postes à contraintes particulières.

Réf. : NS ministérielles du 20 octobre 2022 parue au BOEN n° 40 du 27 octobre 2022.

P. J. : Liste des postes d'enseignant et d'éducation du second degré ;
6 fiches de postes de CPE ;
Dossier de candidature.

Dans le cadre des opérations du mouvement 2023, vous trouverez ci-joint la liste des postes des enseignants et d'éducation du second degré à contraintes particulières susceptibles d'être mis au mouvement 2023.

Les candidats doivent avoir les compétences et/ou les aptitudes et/ou les qualifications requises afin de favoriser la bonne adéquation entre les exigences du poste et la capacité des candidats.

Les modalités de dépôt des candidatures sont détaillées ci-après :

Personnels concernés :

- Les personnels enseignants titulaires, actuellement en poste en Polynésie française ;
- Les personnels enseignants titulaires, qui font acte de candidature sur le serveur SIAT.

Modalités de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être formulées exclusivement au moyen de l'imprimé papier ci-annexé. Les candidats devront fournir un dossier comportant toutes indications et informations utiles relatives à leurs compétences professionnelles et démontrant leur capacité à assumer l'enseignement dans la discipline du poste à contrainte particulière demandé.

Les dossiers de candidature, revêtus de l'avis du chef d'établissement, doivent être transmis au plus tard le **09 décembre 2022** par courrier électronique à l'adresse suivante :

MVTPCP2023@education.pf en précisant en objet :

« **Mouvement_PCP_2023_NOM_PRENOM_DISCIPLINE** ».


Christelle LEHARTEL
